

Arrondissement : EPINAL

Réunion de collège public

12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

Constat :

- peu de parents présents au débat.
- peu de parents d'élèves en difficulté scolaire se présentent aux réunions parents/professeurs.
- certains parents se sentent démunis et de niveau insuffisant pour aider leurs enfants.
- certains parents ont mal vécu leur scolarité et pensent que l'école actuelle est équivalente à celle qu'ils ont connue.

Comment inciter les parents à venir à l'école ?

Dès la 6^{ème} et même à l'école primaire, là où les parents se déplacent encore facilement, expliquer comment un parent peut aider son enfant :

- donner aux parents des méthodes.
- définir par écrit les objectifs du travail (pourquoi on fait ça ?)
- rendre les parents plus consciencieux dans l'éducation de leurs enfants en favorisant les échanges :
 - . journée des métiers en utilisant en priorité les métiers des parents.
 - . journées parents et enfants à l'école comme à la cantine.
 - . journée portes ouvertes.

Quel rôle les associations peuvent-elles jouer ?

Les associations ont un rôle social évident (respect des règles, respect des autres...) mais sont de plus en plus souvent prises pour des « garderies ». Les enfants ne sont pas toujours assidus. De plus les parents n'aident pas les enfants à respecter leurs engagements.

L'association sportive au sein du collège a un rôle essentiel en permettant à des élèves en échec scolaire de renouer avec le succès à l'école. Elle permet à ces élèves d'être perçus autrement et d'avoir un autre regard sur les enseignants.

Faut-il redéfinir l'équilibre entre le temps scolaire, le temps libre et celui consacré à l'accompagnement scolaire ?

Les rythmes scolaires répondent à des contraintes qui sont inadaptées aux rythmes des enfants :

- les élèves arrivent très fatigués en fin de trimestre. Les vacances sont mal réparties. Certaines vacances sont trop courtes et ne permettent pas aux élèves de récupérer (Ex : Toussaint où les enfants doivent en plus s'adapter au changement d'heure.) D'autres vacances sont trop éloignées ou trop rapprochées.
- les journées de travail sont trop chargées pour des enfants. Certains enchaînent sept heures de cours (voire huit) avec seulement une ½ heure pour se restaurer à midi. Le soir, il reste encore les devoirs à faire à la maison.
- les semaines sont équilibrées quand les enfants travaillent le samedi matin, mais deviennent trop lourdes lorsque les élèves sont libérés le samedi. La pause du Mercredi est bénéfique et permet aux élèves de participer à des activités diverses au sein d'associations.
- les IDD apparaissent comme une surcharge de travail. Les IDD, qui doivent traiter d'une partie des programmes, ne peuvent être perçus comme tels puisque les élèves d'une même classe ne participent pas tous au même IDD.

A quelles conditions les médias et les nouvelles technologies peuvent-ils être éducatifs, dans et hors de l'école ?

L'informatique doit être un support ponctuel à utiliser avec accompagnement. Elle ne doit pas remplacer des supports écrits (livres..)

Chaque élève doit pouvoir avoir accès à tous les outils de recherche, surtout lorsqu'il n'est pas équipé à la maison. La lourdeur des emplois du temps de certaines classes ferment l'accès de ces élèves au CDI.

Il y a également la nécessité de posséder une personne spécialisée dans la gestion du matériel informatique. Cette personne gérerait les problèmes « techniques » mais servirait également dans l'accompagnement des élèves travaillant sur ordinateur et plus spécifiquement sur Internet.

Arrondissement : **EPINAL**

Type de réunion : **Réunion de collège public**

16 Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Constat .

Tous les parents ne s'investissent pas suffisamment dans la scolarité de leurs enfants ou dans la vie scolaire des établissements où se trouvent leurs enfants, soit par manque de temps, soit par ignorance des actions menées , soit enfin par désintérêt. Il en est de même pour bon nombre d'élèves qui ne s'impliquent dans leur travail ou dans les activités organisées au sein de leurs collèges.

Il semble donc important de multiplier les passerelles entre les professeurs et les élèves et leurs parents:

- en faisant parvenir en début d'année à chaque famille concernée un livret d'informations contenant les points principaux du règlement , les exigences des professeurs, les dates des conseils de classes et des réunions parents-professeurs, la significations des sigles...
- en créant une charte faite par des enseignants, des élèves et des parents sur les droits et les devoirs de chacun.
- en organisant les rencontres parents-professeurs sur deux jours pour chaque niveau afin de donner à tout parent la possibilité de voir , s'il le souhaite , tous les professeurs.
- en allouant à chaque professeur une heure de son emploi du temps afin de faciliter de réelles rencontres et d'installer un climat de confiance entre lui et ses élèves, éventuellement avec les parents de certains élèves posant problèmes (heure de tutorat).
- en faisant faire de manière structurelle et non pas sur la base de volontariat, un rapport trimestriel sur les activités organisées (ex : le cross , les rencontres sportives dans le cadre de l'UNSS et les résultats, la chorale, les menus proposés à la cantine...) afin que chacun prenne conscience que le collège est un lieu de vie aussi. Ce rapport pourrait être fait sous forme de petit journal mais pouvant aussi apparaître sur le site Internet du collège.

Enfin il semblerait souhaitable de favoriser les liens entre le collège et les instances juridiques , les assistantes sociales pour les élèves connaissant de graves problèmes.

Arrondissement : EPINAL

Type de réunion : Réunion de collège public

Sujet n°14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

Il est indispensable d'intégrer le plus possible d'enfants handicapés dans l'école dite « normale ». Non pas dans une perspective uniquement scolaire mais dans le cadre d'une éducation globale. Ceci aurait pour vertu de les sociabiliser mais aussi de changer le regard des enfants non handicapés

Il serait souhaitable de créer des passerelles entre l'enseignement spécialisé et l'école unique quel que soit le niveau d'étude. Par exemple, il serait profitable à tous de faire participer certains élèves handicapés dans les disciplines d'éveil (arts plastiques, la musique, l'expression corporelle, voire le sport). Ceci demanderait une coordination entre les différentes institutions !!

De même scolariser systématiquement les élèves atteints de déficiences sensorielles, physiques ou mentales, dès l'instant où ils possèdent un moyen de communication pour les uns, ou de déplacement pour les autres, afin de les préparer à entrer dans la vie active.

Mettre à profit les nouvelles technologies, aussi bien en ce qui concerne les enfants handicapés que les enfants atteints de graves pathologies ou les accidentés de la vie afin de les maintenir en contact avec les bien-portant (webcam, Internet ordinateur portable)

Dans le cas des enfants gravement malades hospitalisés ou non, l'école doit leur proposer un enseignement adapté afin qu'à la maladie ne vienne pas s'ajouter l'échec scolaire. Bien sur, cette tâche est accomplie par l'état et non pas laissée au milieu associatif.

Que l'état soit présent lorsqu'il s'agit de réapprendre un métier après un accident de la vie ?

Que l'état fasse appliquer la loi sur les quotas d'intégration dans les entreprises sans dérogations possibles et sans pouvoir acheter sa bonne conscience !

Favoriser, malgré les régimes contraignants, la prise des repas à la table commune pour ne pas marginaliser ces enfants.

La condition sine qua non pour mettre en œuvre tous ces points est bien évidemment un accès physique facile à tous les établissements scolaires.

Et pour finir, afin de supprimer les disparités de prise en charge des personnes handicapées, pourquoi ne pas créer auprès du ministère de l'éducation nationale, un secrétariat d'état chargé de la question.

Mots clefs : intégration, accès, communications, prise en charge.